

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 10 avril 2025

Le dix avril 2025, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Michel, Maire.

Etaient présents : M RAIMBAULT Michel - Mme MAILLERIE Chantal - M CHANCEREL Philippe - M HOUTIN Jérôme - M THOMAS Philippe - Mme TEXIER-HERVE Angélique - M RABINE Antoine- M GAUTIER Philippe - M FERRE Pascal- M CHATELLIER Marcel.

Excusés : M MEZIERES Hervé - GAUME Adeline - Mme CULLIN Geneviève qui donne procuration à Mme MAILLERIE Chantal - Mme DANIAU Bernadette - Mme VANDEWINKEL Laurence.

Formant la majorité des membres en exercice.

En application de l'article 2121-5 du code général des collectivités locales, **Mme TEXIER-HERVE Angélique a été nommée** secrétaire.

.....

DEL-2025-04-01 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 – ANNULE ET REMPLACE DEL-2025-03-07.

Monsieur le Maire explique que la préfecture a contacté la mairie suite au vote des taux lors du dernier conseil, les taux de TFNB et TH étant supérieur au taux maximum autorisé par les règles de lien, il convient donc de d'annuler la délibération du mois dernier (DEL-2025-03-07).

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 et les articles L. 2331-1 et suivants,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Considérant qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

-DECIDE d'augmenter les taux et les fixe de la façon suivante pour l'année 2025:

- Taux taxe foncière sur les propriétés bâties :	47.83%
- Taux taxe foncière sur les propriétés non bâties :	40.47%
- Taux taxe d'habitation :	19.46%

Monsieur le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DEL-2025-04-02 : DESIGNATION ET NUMEROTATION VOIRIE COMMUNALE – PARCELLE CADASTREE ZI 017

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération, le nom à donner aux voies de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune, pour faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui peuvent éprouver des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

Considérant La demande du cadastre pour attribuer un numérotage à une parcelle avec un hangar devenu local professionnel,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

-VALIDE l'adresse : **2 135 route des Bûcheries** pour la parcelle cadastrée ZI 017

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL-2025-04-03 : ATTRIBUTION DU MARCHE – RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION – TRAVAUX PRIORITAIRES DE RESTAURATION SUR UN EDIFICE INSCRIT AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES EN DATE DU 1^{er} AOUT 1974.

Vu la délibération DEL-2023-11-03 validant la phase avant-projet sommaire des travaux de restauration de l'église ;

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 10 avril 2025 ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECLARE le lot n°2 infructueux en raison d'absence de candidature et d'offre,

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les marchés publics suivants pour les travaux de rénovation prioritaires de l'église, marchés tranche ferme :

LOT N°	DESIGNATION	ENTREPRISES	Offre de base HT	variante obligatoire HT	PSE	TOTAL MARCHÉ HT (base+variante)	TVA 20%	MARCHÉ TTC
1	Maçonnerie, pierre de taille	GREVET	59 825,34 €	1 488,00 €		61 313,34 €	12 262,67 €	73 576,01 €
2	Plâtrerie	infructueux					-	-
3	Charpente	CRUARD	23 280,81 €			23 280,81 €	4 656,16 €	27 936,97 €
4	Couverture	LESURTEL	41 854,24 €	553,52 €		42 407,76 €	8 481,55 €	50 889,31 €
5	Menuiserie, peinture	CRUARD	12 277,50 €			12 277,50 €	2 455,50 €	14 733,00 €
6	Vitraux	HELMBOLD	2 456,00 €			2 456,00 €	491,20 €	2 947,20 €
			139 693,89 €	2 041,52 €		141 735,41 €		170 082,49 €

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

DEL-2025-04-04 : MISSION DE COORDINATION DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE – TRAVAUX DE RESTAURATION EGLISE NOTRE DAME E L'ASSOMPTION.

Vu la délibération DEL-2023-11-03 validant la phase avant-projet sommaire des travaux de restauration de l'église ;

Considérant que les futurs travaux de l'église nécessitent une mission de coordination de Sécurité et Protection de la Santé ;

Considérant que les objectifs de cette mission sont de prévenir les risques d'accidents liés à la co-activités d'entreprises, anticiper les risques pendant l'étude du projet et assurer le suivi des mesures de coordination pendant l'exécution du projet ;

Considérant que trois entreprises ont été sollicitées pour une demande de devis et que deux propositions ont été reçues en mairie :

SOCIETE APAVE : 2 480€ TTC

SOCIETE SOCOTEC : 2 916€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

-DECIDE de retenir la société APAVE pour la mission de coordination de sécurité et protection de la santé, pour un montant de 2 480€ TTC.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL-2025-04-05 - OPERATION ARGENT DE POCHE 2025.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le dispositif argent de poche mis en place dans le cadre d'un regroupement intercommunal et notamment par la communauté de communes du pays de Craon afin de permettre le dépôt d'un dossier unique

Le CIAS a déposé comme chaque année son dossier d'agrément pour la tranche d'âge de 16 à 18 ans.; Cependant un nouvel arrêté ministériel daté du 19 février 2025 permet d'abaisser l'âge des participants à 14 ans, sous réserve d'avoir déposé au préalable une demande d'agrément.(charge à chaque commune de faire la démarche individuellement)..

La Communauté de Communes du Pays de Craon délègue ensuite la coordination du dispositif à l'association Nulle Part Ailleurs. Celle-ci accompagne les communes pédagogiquement et techniquement, par un lancement et un suivi du bon fonctionnement des chantiers, mais elle ne peut se substituer aux tâches qui sont du ressort des collectivités participantes (organisation des chantiers, encadrement, paiement des jeunes...).

Effectif : 2 à 8 jeunes par chantier

Fonctionnement : chaque jeune effectue maximum 7 matinées de 3h (de 9h à 12h)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** à l'unanimité :

-de reconduire en 2025 l'opération argent de poche, les chantiers se dérouleront pendant les vacances scolaires ;

-De contacter les jeunes concernés par ce dispositif, sont concernés pour 2025, **les jeunes nés en 2008**, chaque jeune effectuera maximum 7 matinées de 3h (de 9h à 12h).

INFORMATIONS DIVERSES

1-Questions diverses :

Point sur le restaurant le Livréen (visite).

Point sur le recrutement pour la cantine.

2-Dates à retenir :

-Prochain conseil : pas de date de fixer.

-Réunion présentation opération argent de poche : vendredi 23 mai à 19h

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15mn